



Mairie
de
Ollières

Ollières, le 2 juillet 2019

Mesdames, Messieurs,
Les administrés

AVIS A LA POPULATION

Par arrêté préfectoral du 27 juin 2019 activant dans le département du Var le **seuil d'alerte**, et, en application de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2019 approuvant le **plan d'action sécheresse** pour le département du Var, les recommandations générales pour les usages de l'eau sont les suivantes :

Lutter contre les fuites d'eau en :

- 1/ vérifiant le bon fonctionnement de votre compteur d'eau et la présence éventuelle d'une fuite d'eau sur votre habitation et ou terrain.
- 2/ communiquant au plus tôt aux services municipaux la présence d'une fuite éventuelle sur les réseaux d'eau de la commune que vous seriez susceptibles de constater.

Limiter la consommation d'eau de façon générale en réservant en priorité l'usage de l'eau provenant des réseaux d'eau potable publics et privés à la satisfaction des besoins domestiques.

Je vous invite à mettre en place ces recommandations.

Restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite considération.

Mme le Maire,
Jeannine D'ANDREA.

